

CONTRAT DU PARENT DU CLUB DE NATATION LES RIVERAINS DE LÉVIS

Le Club de Natation Les Riverains de Lévis offre un programme d'entraînement de haut niveau pour permettre aux athlètes, qui en font partie, de développer leur plein potentiel. Le programme des Riverains est motivant, exigeant et il a pour mission de développer chacun de ses athlètes autant au niveau physique que psychologique. Tout au long de leur stage de natation, les athlètes recevront un support de qualité par des entraîneurs qui ont à cœur leur développement sportif et personnel.

C'est dans l'objectif de s'assurer que les athlètes comprennent l'importance de leur démarche sportive que Les Riverains ont créé ce contrat d'engagement pour tous les nageurs du Club.

L'implication et le support des parents sont très importants tout au long du cheminement sportif des athlètes, C'est donc dans l'objectif de bien faire comprendre aux parents leur participation et leur implication avec leur enfant et le Club que nous avons créé le contrat du parent du Club de Natation Les Riverains.

MISSION

Le programme d'entraînement des Riverains a comme mission d'offrir aux athlètes désirant de se développer et de performer à un haut niveau, un encadrement et un soutien d'excellente qualité. Le programme permettra à l'athlète d'avoir accès à des périodes d'entraînement qui lui permettront de développer son plein potentiel.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Supporter et soutenir les athlètes dans leur démarche sportive de haut niveau.
- Offrir un support incomparable à tous les athlètes pour tous les niveaux : sportif, matériel, financier, professionnel et personnel.
- Faire la promotion et la valorisation du dépassement de soi et de la performance sportive.
- Détecter et encourager les athlètes qui ont le potentiel d'atteindre les plus hauts niveaux en natation.
- Faire de la natation un sport de premier plan dans la Ville de Lévis et dans la région Chaudière-Appalaches.
- Faire la promotion des valeurs telles que : le respect, l'effort, la discipline, l'esprit d'équipe, le courage et la détermination.

RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

Avant de participer au réseau de compétition de la Fédération de natation du Québec (FNQ), le nageur et ses parents doivent lire les règlements et les politiques régissant les activités du Club de Natation Les Riverains de Lévis. Il est à noter que les parents doivent aussi prendre connaissance du contrat de l'athlète de leur enfant en plus du contrat du parent.

Ce document a pour objectif de clarifier tout ce qui pourrait être l'objet d'un litige entre le et/ou le nageur et/ou les parents.

1. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES CONCERNANT LES INSCRIPTIONS, LA FACTURATION ET LES PAIEMENTS

- 1.1. **Inscriptions et Facturation** : L'inscription et doit être faite par votre compte de membre. Les factures de compétition, d'équipement ou des autres activités seront portées à votre compte.
- 1.2. **Paiement d'inscription (cotisation annuelle)** : Les paiements doivent être fait à la date demandée. Vous recevrez des rappel 7 jours, 3 jours et à la date limite du paiement.
 - 1.2.1. **Paiement par Carte de Crédit ou Débit via PayPal** : (paiement en 8 versements mensuel de septembre à avril)
- 1.3. **Paiement** : Il est de la responsabilité du parent d'acquitter le paiement aux dates demandé.
- 1.4. **Achat d'équipement** : Le Club Vend l'équipement nécessaire à l'entraînement et à la compétition. Les achats d'équipement seront directement facturé par PayPal et n'apparaîtront donc pas par votre compte membre.
- 1.5. **Pénalité pour retard de paiement d'inscription annuelle** : Aucun retard de paiement ne sera accepté pour les versements d'inscription annuelle. Si le paiement n'est pas reçu dans les 5 jours de la date limite du paiement, le nageur sera automatiquement retiré du groupe d'entraînement jusqu'au paiement complet du versement.
- 1.6. **Pénalité pour retard de paiement pour toutes les autres factures** : À la fin de chaque session, votre compte membre doit être payé en totalité. Toutes les factures doivent être payées. Des frais de retard de 20\$ seront facturés pour chaque mois de retard de paiement. Après 4 semaines de retard de paiement, le nageur ne pourra participer à aucune compétition jusqu'à réception complète du paiement. **(Date de fin de session : Automne 31 décembre 2019 / Hiver 31 mars 2020 / Printemps 30 juin 2020) NOTE** : Pour les compétitions ou les achats effectués en juillet et en août, le paiement final doit être fait au plus tard le 15 août 2020.

2. PARTICIPATION BÉNÉVOLE

Comme la natation compétitive est l'un des sports qui demande un nombre très élevé d'officiels bénévoles et que les directeurs de rencontre cherchent continuellement à obtenir le personnel nécessaire, il fut adopté unanimement le 27 septembre 2007, de demander aux parents des nageurs de participer à différentes tâches pendant les compétitions tout au long de l'année à défaut de quoi ils devront payer un certain montant selon la catégorie d'âge du nageur.

- **Groupe Juniors et Sport-Études** : Un minimum de 7 participations est demandé à défaut de quoi ils devront payer 280 \$ au Club (40\$ par participation).
- **Groupe Recrue** : Un minimum de 4 participations est demandé à défaut de quoi ils devront payer 120 \$ au Club (30\$ par participation).

Le montant de la pénalité sera porté à votre compte au plus tard le 15 juin 2022. Le montant de pénalité devra être payé avant la fin de la saison.

Il est à noter que par sa politique de bénévolat, le Club cherche à valoriser et favoriser la participation bénévole de tous les parents. L'objectif n'étant pas d'amasser des fonds supplémentaires ; l'argent des pénalités pour la participation bénévole sera retourné à tous les nageurs en aide à l'athlète.

3. OBLIGATION DE FINANCEMENT

Tous les nageurs compétition du Club ont une obligation de financement de 200\$. La ou les activités de financement seront choisies par le Club. Les nageurs devront avoir amassé ce montant, le cas échéant, la balance du montant obligatoire sera facturée au compte du nageur.

4. CONTRAT DE L'ATHLÈTE

De nombreuses informations sont incluses au contrat de l'athlète, les parents doivent donc en prendre connaissance avec leur enfant.

CLUB DE NATATION LES RIVERAINS DE LÉVIS